



# Frais Recherches généalogiques

Par **Valerie Dubois**, le **27/05/2017** à **02:02**

Bonjour.

Mon mari est décédé il y a un mois. Il était américain, nous vivions en France. Il n'avait qu'un fils, qui est décédé (certificat de décès fourni au notaire).

Ses parents sont décédés depuis longtemps (mon mari avait plus de 70 ans). Il lui reste un frère en Suède.

Mon mari n'avait aucun bien. Nous avons seulement acheté ensemble une parcelle d'un 1/2 hectare, à 1 € le m<sup>2</sup>, pour installer une fosse sceptique pour la maison (qui elle m'appartient. Le notaire me soutient que le fait que mon mari soit propriétaire pour moitié d'un bien immobilier (valeur 500 € je le rappelle) l'oblige à faire appel à un généalogiste pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'autre héritier et me demander pour cela des honoraires de 1 500 € !! Sans cette confirmation qu'il n'y a pas d'autre héritier, il me dit que je ne pourrais pas vendre la maison !

Cela me paraît totalement abusif !!